



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2015

Membres présents : Le Maire, André JACOB et Mmes et M. les conseillers municipaux Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL et Elodie ROTH

Absentes excusées : Michèle MEHN et Corinne ZEISSLOFF

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### 1. AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, avant le vote au 15 avril 2016 au plus tard du budget primitif 2016. Ce principe est adopté à l'unanimité.

### 2. SIVOM LA SOUFFEL : décision budgétaire modificative n° 2

Le Maire revient sur un point de la séance du 2 octobre dernier qui est resté sans solution à ce jour. Il s'agit du règlement au SIVOM la Souffel de la somme de 17 319 € pour des heures excédentaires effectuées par les agents techniques pour le compte de la commune pour la période 2010 à 2013 (cf PV de séance). Selon l'analyse faite par le trésorier, seules les créances relatives à la période 2011 à 2013 restent exigibles au 31 décembre 2015 conformément à la règle de prescription quadriennale. Pour mémoire, les heures excédentaires de 2014 ont déjà été régularisées par la commune de Pfulgriesheim dans le cadre de sa participation financière 2015 au SIVOM la Souffel. Le Maire propose d'honorer le décompte de 11 509.741 € pour la période 2011 à 2013 et de prendre la décision modificative budgétaire n° 2 comme suit, afin de solder la créance sur l'exercice 2015. L'assemblée valide à l'unanimité cette décision.

Décision modificative budgétaire n° 2 au budget primitif 2015	diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
<u>en section de fonctionnement : dépenses</u> au compte 023 : virement à la section d'investissement au compte 6554 : contribution aux organismes de regroupement	12 000,00 €	12 000,00 €
<u>en section d'investissement : dépenses</u> au compte 2151 : réseaux de voirie	12 000,00 €	
<u>en section d'investissement : recettes</u> au compte 021 : virement de la section de fonctionnement	12 000,00 €	

Le Maire présente également le document synthétique établi par la secrétaire du SIVOM comptabilisant par tâche le temps annuel consacré en 2014 par l'équipe des agents techniques dans les communes de Dingsheim, de Griesheim et de Pfulgriesheim. Ce tableau fait apparaître un dépassement annuel de 200 à 300 heures par an au profit de Pfulgriesheim. Le poste « préparation des décors de Noël » est largement excessif avec 315 h pour la commune par rapport à ses voisines, avec 130 h pour Griesheim et 195 h pour Dingsheim. Même constat pour le poste « arrosage » avec 250 h au compteur de la collectivité contre 125 h dans les deux autres communes. Mme Anne-Laure LEYDET estime qu'il aurait fallu porter ce tableau à la connaissance de l'assemblée beaucoup plus tôt afin de mettre en place des solutions plus économes en temps de travail pour certains postes (décors de Noël, fleurissement communal, tonte des espaces verts). L'assemblée analyse plus en détail chaque poste de travail et son quota d'heures et M. Bertrand MEYER conseil municipal et délégué communal au SIVOM confirme que le comptage des heures tel qu'il a été présenté reflète fidèlement la réalité du terrain.

### 3. CLOTURE ET SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU LEVANT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Ce point est supprimé. Un budget primitif sera voté en 2016 pour régler les dernières factures et notamment les plantations de haies sur la limite du cimetière avec le lotissement du Levant.

### 4. CLOTURE, SUPPRESSION DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 ET REPRISE DE LA COMPETENCE SOCIALE PAR LA COMMUNE

Le Maire rappelle que jusqu'à présent chaque commune avait l'obligation de constituer un centre communal d'action sociale, établissement public administratif doté de la personnalité morale ayant un budget et une assemblée délibérante à savoir le conseil d'administration, présidée par le Maire et comprenant quatre conseillers municipaux et quatre membres extérieurs représentant l'UDAF, les associations de retraités, de personnes âgées ou handicapées entre autres. Le CCAS de Pfulgriesheim a été entièrement renouvelé le 11 avril 2014 à la suite des élections municipales comme le prévoit la loi. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République dite loi NOTRE permet aux communes de moins de 1 500 habitants comme Pfulgriesheim de dissoudre le CCAS et de supprimer son budget par simple délibération. Cette faculté n'exonère pas la commune de ses obligations en matière d'action sociale, dont la compétence sera reprise et exercée par le conseil municipal dans notre cas. Concrètement, les crédits et recettes votés auparavant au budget du CCAS seront inscrits dans des comptes budgétaires au budget communal au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le conseil municipal à l'unanimité approuve et vote ce point.

### 5. SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

A l'occasion des grands anniversaires de 80, 90 et 95 ans ou des noces d'or et de diamant, la commune offre aux intéressés un panier garni d'une valeur de 75 €. En 2015, quatre personnes ont préféré renoncer à cadeau et ont proposé de faire un don de même valeur à une association caritative de leur choix : la Croix Rouge, la Ligue contre le Cancer, les Restos du Cœur et la paroisse protestante de Pfulgriesheim. L'assemblée, à l'unanimité, décide de se conformer à ces choix et de verser une subvention individuelle de 75 € aux associations concernées.

### 6. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC UNE SOCIETE DE NETTOYAGE

En séance du 6 novembre dernier, l'assemblée a retenu le principe du recours à une société de nettoyage pour l'entretien des locaux de l'école maternelle du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016. Les différents prestataires contactés ont proposé les tarifs horaires suivants :

- CLEAN & CO à Wolfisheim	24.00 € HT
- PRODUNET à Strasbourg	23.90 € HT
- EXTRA NETT à Pfulgriesheim	20.40 € HT

La société EXTRA NETT représentée par M. Nicolas DEL SORDO a fait l'offre la plus compétitive à laquelle il convient de rajouter une TVA à 20 % soit un coût horaire de 24.47 € TTC, très élevé par rapport au coût horaire d'environ 14 € toutes charges patronales incluses pour l'emploi d'un agent communal affecté au même poste. Le Maire propose d'employer la société EXTRA NETT à court terme dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent au courant des mois de juillet-août 2016. M. Claude AFFOLTER estime qu'un Adjoint devra se charger du suivi du travail de l'agent dans les premiers mois de son service. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de nettoyage des locaux de l'école maternelle avec la Société EXTRA NETT de Pfulgriesheim.

### 7. TRAVAUX EN COURS

Quelques remarques à propos du chantier de réaménagement de voirie rue de Griesheim qui est pratiquement terminé.

Seule la partie supérieure des potelets de 1.10 m placés sur les trottoirs, comporte une bande réfléchissante. Le modèle a été mal choisi car peu visible la nuit.

Les murs en L de 0.80 cm sont bien adaptés à la configuration du talus, voir compte-rendu de la séance du 6 novembre 2015. Toutefois un riverain signale la présence de trous non comblés suite à l'arrachage de deux souches d'acacias ; une malfaçon qui fera l'objet de réserves lors de la réception du chantier de voirie.

Un avaloir destiné à recueillir les eaux pluviales est mal positionné à l'entrée du carrefour rue Principale/rue de Griesheim.

Le passage protégé situé dans la continuité de la sortie de garage au 3A rue de Griesheim est maintenu.

Un devis pour la pose d'un grillage et d'un portillon le long du jardin situé après le carrefour en direction de Griesheim a été fourni par la Société KRIEGER RIMMELIN de Schilltghheim. Il convient de consulter des sociétés concurrentes comme WUNSCHER à Châtenois et PRO GRILLAGES à Wolsheim sur proposition de M. Christian SCHNEIDER. Le conseil sera appelé à délibérer sur tous les travaux de clôture prévus à la fois rue de Griesheim et dans la cour de l'école élémentaire lors d'une prochaine séance.

Les plateaux led des lampadaires de la rue du Houblon posés en 2013 sont défectueux. Le fournisseur, la Société REMONDS électricité de Wingersheim, s'est engagé à les remplacer à titre gratuit sans pouvoir préciser dans quels délais. Il convient de suivre ce dossier de plus près. En attendant des luminaires en verre ont été provisoirement mis en place pour assurer un éclairage public minimal dans la rue.

Les travaux de peinture décidés au cours de la séance du 31 août dernier (cf compte-rendu) au presbytère protestant sont presque achevés. Le peintre va encore appliquer une couche de vernis sur le portail.

Au Club House, quelques petits travaux restent à faire, le remplacement des lampes dans la salle de détente et la pose de la VMC à l'infirmerie. M. Claude AFFOLTER informe l'assemblée que les membres de l'Association Sportive de Pfulgriesheim vont faire eux-mêmes les travaux de peinture intérieure cet hiver afin de parachever la transformation du Club House en prévision de l'organisation du tournoi du Kochersberg du 18 au 24 juillet 2016. L'écusson du Club a été peint sur le mur à côté de la porte d'entrée de la salle de détente.

## 8. FETE DE NOEL 2015

148 repas ont été commandés à la Ferme de Louise à Hohengoeft pour le déjeuner de Noël des personnes âgées du samedi 5 décembre 2015. Les boissons seront livrées vendredi 4 décembre 2015 à 18 h lors des préparatifs à la salle des fêtes et le pain et le dessert, le jour même par le boulanger VOGT de Pfulgriesheim. En ce qui concerne la partie animation, Mme Elodie ROTH et M. René EGLES présenteront l'histoire du Christkindel et Hans Trapp. Un jeune magicien recommandé par Mme Stéphanie MICHEL exécutera également des tours de table en table vers 13 H 30. Rendez-vous est donné à tous les conseillers samedi 5 décembre 2015 entre 11 h et 11 h 30 à la salle des fêtes. Mme Stéphanie MICHEL, encouragée par M. Claude AFFOLTER, propose d'organiser un déjeuner dansant pour l'année prochaine. M. le Maire propose de projeter un diaporama avec des photos prises au fil des saisons et des événements associatifs au cours de l'année 2016.

## 9. ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Ce point a fait l'objet d'un développement dans le dernier conseil municipal du 6 novembre dernier et chaque conseiller municipal tiendra sa permanence de 2 h conformément au planning qui leur a été transmis par le secrétariat.

## 10. RECEPTION DU NOUVEL AN 2016

Elle est prévue le vendredi 8 janvier 2016 à 19 heures et sera annoncée par un tract informatif destiné à chaque foyer en même temps que le passage du ramoneur à compter du 7 décembre prochain. Le secrétariat de Mairie adressera un message à tous les conseillers pour les inviter à se rendre sur place une heure avant pour installer les tables et les chaises. Le Maire propose de mettre à l'honneur cette année, M. Patrick KNAEBEL et M. Gilles BIRGEL, concepteurs du nouveau site internet [www.pfulgriesheim.fr](http://www.pfulgriesheim.fr), les collégiens domiciliés dans la commune qui ont participé au championnat de France d'Athlétisme à Clermont Ferrant en 2015, M. Loris PETITJEAN en sa qualité de jeune membre du CCJ, Conseil communautaire des Jeunes, instance délibérative créée par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, représentant la commune de Pfulgriesheim, ainsi que M. Gilbert HAMM en sa qualité d'organisateur des collectes de sang à Pfulgriesheim au sein de l'association des donneurs de sang du Kochersberg.

## 11. DIVERS

Un point est rajouté à l'ordre du jour de la séance avec l'accord unanime des conseillers municipaux : l'approbation des conventions confiées par la commune à l'ATIP, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, pour l'exercice des missions d'instruction des autorisations d'urbanisme (droit des sols), la gestion des traitements du personnel communal et des indemnités des élus et enfin la tenue des listes électorales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour mémoire, ces missions sont assurées par le Conseil départemental jusqu'à la fin de l'année 2015 et l'ATIP prend le relais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à la loi NOTRE qui interdit au Département d'exercer ces missions d'assistance au profit des communes. Pour mémoire, la commune a adhéré en qualité de membre fondateur à l'ATIP par délibération du 22 mai 2015. Les projets de convention ont été reçus par voie électronique en Mairie, ce soir vers 19 heures, ce qui justifie l'inscription de ce point en urgence à la séance de ce jour qui est

la dernière de l'année 2015. Ledit point est adopté à l'unanimité et le Maire autorisé à signer les conventions correspondantes au nom de la commune avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Maire présente ensuite le dossier de projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin de 2015 qui vise suite à l'approbation de la loi NOTRE à restructurer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les communautés de communes existantes dans le département, par des fusions, de sorte qu'elles atteignent un seuil de population minimal de 15 000 habitants. Dans cette optique, la Communauté de Communes Les Châteaux avec plus de 6 000 habitants sera dissoute et ses communes membres rattachées à l'Eurométropole de Strasbourg. En outre, une communauté d'agglomération, issue du regroupement des communautés de communes de Haguenau, Bischwiller et du Val de Moder, sera également créée. Ce projet prévoit également de réduire à terme, par fusion ou dissolution, le nombre des syndicats intercommunaux du département, de type SIVU et SIVOM, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et de la gestion des forêts et de supprimer les syndicats n'ayant plus aucune activité. En leur qualité de membres du SIVOM la Souffel, les communes de Pfulgriesheim, Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim sont invitées à donner un avis sur ces orientations. Le Maire indique toutefois que l'existence et le fonctionnement du SIVOM la Souffel ne sont pas remis en cause dans ce dossier. Il précise néanmoins que la loi NOTRE prive les élus membres de syndicats de toute indemnité de fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est dans ce contexte compliqué que la nouvelle commission mise en place devra réfléchir aux perspectives d'évolution et à l'avenir du SIVOM la Souffel. Le conseil municipal prend acte du projet par délibération individuelle.

#### TOUR DE TABLE

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, qui a assisté au conseil d'administration du Collège de la Souffel le 26 novembre dernier, évoque des problèmes de stationnement « anarchique » des véhicules des particuliers sur le parvis et notamment sur les quais réservés aux bus aux heures d'entrées et de sorties scolaires. Mme Anne-Laure LEYDET suggère d'autoriser le passage des collégiens par la porte d'accès arrière de l'établissement ouvrant sur grand parking du nouveau gymnase. Toutefois, cette solution ne peut être mise en œuvre par manque de personnel au sein de l'établissement. Le Maire reconnaît que le problème est difficile à résoudre dans la mesure où les emplacements « dépose-minutes » sont occupés par des véhicules qui n'ont pas vocation à y stationner ce qui accentue l'encombrement devant l'entrée principale du Collège.

M. Bertrand MEYER a rencontré les agents du SIVOM la Souffel à la demande de leur chef d'équipe M. Denis NORTH et revient sur les propos qui ont été tenus ; d'une part le sentiment des agents d'être exposés à la critique ; d'autre part le souhait des élus du SIVOM et du Président que l'équipe remette en question son mode de fonctionnement pour plus d'efficacité.

M. Sébastien DURST interroge le Maire sur l'éventualité du transfert de la trésorerie de Truchtersheim dans les locaux du nouvel espace culturel de Truchtersheim. Aucune information n'a été reçue dans ce sens. Toutefois, le Maire propose de se renseigner à ce sujet. Il signale en outre qu'un lampadaire d'éclairage public est en panne dans la rue du Heuberg. En outre, il demande que le nécessaire soit fait afin d'éclaircir la végétation autour d'un lampadaire d'éclairage public situé rue du Milieu.

Mme Stéphanie MICHEL estime qu'il faut rafraîchir le marquage au sol du passage protégé situé en face du restaurant Burestubel.

Mme Anne-Laure LEYDET évoque des problèmes de stationnement dans la rue de Pâques. Le Maire demande à Mme Liliane BAUER de se charger de ce dossier.

Mme Marie-Madeleine MARTIN expose que l'accès aux sanitaires de l'ancienne classe enfantine utilisés par les enfants qui participent au cours de musique du mardi soir pose problème. Le robinet qui permet d'ouvrir la chasse d'eau est régulièrement mal fermé, ce qui occasionne un écoulement continu d'eau... qui passe inaperçu pendant plusieurs jours ! Le Maire charge Mme Marie-Madeleine MARTIN de retirer la clé du tableau de clés de l'école afin qu'elle ne puisse plus être utilisée, après avoir verrouillé la porte d'accès sur laquelle un panneau « toilettes hors d'usage » sera apposé. La directrice de l'école sera prévenue de cette décision.

M. Christian SCHNEIDER relève que le radar solaire fixé sur le mât d'un lampadaire d'éclairage public rue d'Offenheim est toujours en panne. Suite aux nombreux dysfonctionnements observés, M. Sébastien DURST propose de brancher le radar sur le réseau d'éclairage public alimentant le lampadaire. Le Maire émet le souhait de budgétiser des crédits pour l'achat d'un nouveau radar pédagogique en 2016. Un devis sera demandé à la Société ROTH Electricité de Mundolsheim pour effectuer la maintenance annuelle des deux radars dans la commune.

La séance est levée à 22 H 05. Les dates des prochaines séances seront fixées ultérieurement.

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Emargement</b>
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BAUER Liliane	2 <sup>e</sup> Adjoint	
DURINGER Gérard	3 <sup>e</sup> Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	absente excusée
HENNIG Jean-Marc	Conseiller municipal	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
LEYDET Anne-Laure	Conseillère municipale	
MEHN Michèle	Conseillère municipale	absente excusée
MICHEL Stéphanie	Conseillère municipale	
ROTH Elodie	Conseillère municipale	

